



Nombre de Conseillers
- en exercice : 29
- présents : 17
- procurations : 9
- ayant pris part au vote : 26

DÉLIBÉRATION n° 2023/065

L'an deux mille vingt-trois et le 13 avril 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 07 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Robert MONZANI, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Françoise PIQUE à Pascal Audic, Cindy SIBE à Robert MONZANI, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Ingrid ROUZAUD à Jean-Marie DA BENTA, Maurine FOSSAT à Jean-Claude SUBIAS, Joël MANO à Stéphanie NOGUES, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Rony BARTHE à Bernard PLANO et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Carine VIDAL, Isabelle ORTE, Frédéric SIBOUT.
Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Développement et cadre de vie - Demande de subventions - Parvis du cinéma

Dans le cadre du développement du cinéma en cœur de ville, la commune souhaite aménager les abords avec un parvis extérieur végétalisé.

L'idée avec ce projet est d'enlever toute la partie minéralisée de cet espace et de renaturer le tout pour créer un espace convivial, enherbé, vert, agréable et où l'on puisse passer du bon temps avant ou après le cinéma qui sera situé à proximité immédiate.

Que cela devienne un lieu de destination, au-delà d'un lieu de passage.

Créer un poumon vert au centre-ville, avec des points d'ombre, un espace convivial où se retrouver, se sentir entouré de végétation pour favoriser le bien être.

Les végétaux qui seront implantés le seront en fonction de leur propriété de résistance au climat, capacité à faire de l'ombre, entretien mesuré, etc.

Aujourd'hui c'est un espace recouvert de bitume sur la totalité, nu de tout bâtiment.

Ce projet est au cœur d'une démarche de « renaturation des villes et des villages », et répond notamment aux objectifs du Fonds Vert déployé par l'Etat et de l'agence de l'eau.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses	En € HT	Recettes	En €
Aménagement du parvis extérieur	166 667	Fonds Vert (30 %)	50 000
		Agence de l'eau (48%)	80 000
		Région (2%)	3 333
		Autofinancement (20 %)	33 333
Total	166 667	Total	166 667

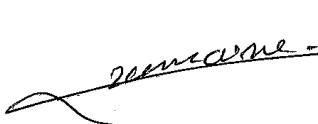
LE CONSEIL MUNICIPAL,

le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Solliciter les financeurs selon le plan de financement présenté
- Signer toutes pièces afférentes à cette demande de subventions

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 19 avril 2023